

MAIRIE DE MONTIGNY-LE-CHARTIF

28120

Tél. : 02.37.24.22.31

messengerie : montigny-le-chartif@wanadoo.fr

**Procès-verbal de la session ordinaire
du 20 juin 2014**

Convocations adressées le 16 juin 2014.

L'an deux mille quatorze, le vingt juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur FAUQUET Joël, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Messieurs FAUQUET Joël, LAUFRAY Bruno, HUET Jean-Paul, Mesdames DEROIN Brigitte, SAISON Nadine, GUÉGAN Simone, BOUILLON Jean-Philippe, AUGER Eric, Messieurs ROBIN Jean-Paul, , BEAUVAIS Jean-Pierre.

Absents excusés : Madame JAUNEAU Isabelle, Madame JULIEN Annie, Madame SEVESTRE Maryline donne procuration à M. LAUFRAY Bruno, Messieurs PELLERIN D'YERVILLE Christian, DESCHAMPS Pascal donne procuration à Mme DEROIN Brigitte.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé.

Secrétaire de séance : Mme DEROIN Brigitte

- Désignation des délégués du conseil municipal et leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs.

Après la mise en place du bureau électoral , le maire a ensuite invité le Conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Dès le premier tour, Messieurs FAUQUET Joël, LAUFRAY Bruno et M. HUET Jean-Paul ont été proclamés élus comme délégués , et il a été procédé à l'élection des suppléants M. BOUILLON Jean-Philippe , M. BEAUVAIS Jean-Pierre et Mme DEROIN Brigitte ont été proclamés élus au 1er tour de l'élection des suppléants.

- Marché relatif aux travaux de drainage agricole,

Après présentation du rapport d'analyse des candidatures , le conseil Municipal attribue le marché à CHARLES TRAVAUX pour un montant de 25 008.50 € HT

- Emprunt de 10 000 €

Pour financer les travaux de drainage au Boulay pour un montant de 25 008.50 HT , il est nécessaire de recourir à l'emprunt,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après échange de vues, examine les offres des banques : Crédit Mutuel, Caisse d'Épargne et Crédit Agricole et prend en considération l'offre financière la moins-disante qui lui est présenté ;

- Décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Mutuel du CENTRE un prêt à moyen terme de 10 000 Euros pour une durée de 3 ans au taux fixe actuel trimestriel de 1,65 %, en échéances constantes de 855.85 € avec des frais de dossier à 150 €.

Le Conseil Municipal confère toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de cet emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

- Informations et questions diverses.

Demande d'adhésion : substitution de la CDC des Portes du Perche

Monsieur le Maire fait part que la Communauté de communes des portes du Perche a décidé d'adhérer au SIAP. De ce fait la CDC des Portes du perche demande son adhésion au syndicat intercommunal pour l'aménagement et le développement du perche d'Eure-et-Loir en lieu et place de ses communes membres .Après en avoir délibéré , le conseil Municipal approuve l'adhésion cette adhésion/substitution.

Monsieur le Maire propose de se positionner sur le projet de regroupement des régions du centre , du Limousin et du Poitou-Charentes. Le conseil municipal regrette à ce jour le caractère précipité de cette réforme sans concertation préalable. Il apparaît que ce projet ne correspondent à aucune réalité historique , géographique ou économique , cette région Centre serait la plus étendue avec 600 km d'une extrémité à l'autre et la plus pauvre en termes de PIB par habitant.

Par ailleurs , le Conseil municipal considère que si la coopération avec l'Île de France doit être renforcée, l'intégration n'est pas souhaitable.

En conséquence le Conseil municipal s'oppose fermement au projet de regroupement Centre-Limousin-Poitou-Charente et souhaite la possibilité d'un rapprochement avec des départements voisins qui ont des caractéristiques proches.

M. le Maire rappelle que le projet de reprise du commerce multiservices de M. et Mme ALLIGNÉ n'a pu aboutir pour des questions de financement .

Depuis un repreneur s'est présenté en vue de créer un restaurant gastronomique, des conseillers ont rencontré ce repreneur.

Le conseil Municipal :

- attribue le bail commercial sis 2 rue d'Illiers à M. JOUTEUX Jean-Jacques à compter du 15 juillet 2014,
- autorise M FAUQUET Joël à signer le bail commercial pour un montant de 690 € HT mensuellement pour la location du commerce et des dépendances,
- d'effectuer la mutation pour l'exploitation de la licence IV de débit de boissons appartenant à la commune en faveur de M. JOUTEUX Jean-Jacques .

M. LAUFRAY rappelle qu'il a lieu de réactiver la licence IV de débit de boissons , il est proposé d'ouvrir les 27 , 28 et 29 juin mais l'exploitant doit avoir suivi une formation obligatoire pour posséder ce permis d'exploitation c'est pourquoi le précédent candidat à la reprise du commerce se propose d'assurer ce service pendant trois jours.

Mme Guégan expose les points abordés lors de la dernière réunion de la commission de l'aménagement de l'espace de la CDC du Perche Gouet ainsi que des problèmes d'inondation chez un particulier rue d'Illiers.

M. le Maire rappelle que M. ROBIN se charge de la maintenance des ordinateurs de la mairie et il a été constaté la nécessité de renouveler le logiciel "antivirus" sur les ordinateurs. M. ROBIN s'étant chargé de cette dépense, il a lieu de lui rembourser la somme de 36.99 correspondant à la facture de AMAZON pour le logiciel l'antivirus NORTON INTERNET SECURITY.

Le Conseil Municipal approuve ce remboursement de frais.

La séance est levée à 20 h 30.

Le Maire